

MODES DE PAIEMENTS

Sur l'horodateur à carte bancaire, vous pouvez payer n'importe quelle carte de pêche (sans contact possible pour les sommes inférieures à 50€ et vous avez la possibilité de choisir votre langue : française, anglaise ou allemande).

○ DEMARCHE

- L'horodateur sert normalement pour le stationnement dans les grandes villes et il a été adapté pour la pêche, il suffit donc de se laisser guider.
- Au niveau de la saisie, il ne faut pas mettre l'immatriculation de votre voiture mais les éléments suivants (attention pas d'espace et pas de ponctuation, 9 caractères maximum) :
 - Pour la carte annuelle + ponton : écrire le numéro de son ponton (pour lequel la convention a été signée avec la commune) suivi de son nom de famille (même s'il n'est pas en entier)
 - Pour les autres cartes : écrire l'initiale de son prénom suivi de suite par son nom de famille (même s'il n'est pas en entier)
 - Il est **impératif** de garder le ticket qui vous sera demandé par le garde-pêche à chaque contrôle. Il pourra également tamponner, dater et signer vos cartes annuelles lors de ses tournées.